



## Atelier SCoT « Développement économique métropolitain »

Actes du jeudi 7 juin 2007  
Auditorium du Musée des Beaux-Arts de Caen

### Synthèse - Restitution des travaux de l'atelier

#### Introduction

Monsieur DELEUZE, rapporteur de l'atelier, en assure la Présidence, Monsieur Marie étant excusé. Les thématiques des réunions, qui ont constituées cet atelier, ont été les suivantes :

**Jeudi 7 décembre 2006 : Les fondements de l'économie métropolitaine.** Il s'agissait d'évoquer l'appareil productif de la métropole caennaise et ses moyens de production, c'est-à-dire les entreprises et la main d'œuvre.

**Jeudi 11 janvier 2007 : Les échanges économiques.** Il a été surtout question ici de voir selon quelles modalités les entreprises travaillent ensemble, comment elles échangent et de voir quels sont les acteurs et les outils de ces échanges.

**Jeudi 8 février 2007 : L'organisation du marché métropolitain** a été abordée sous trois angles : les revenus et la consommation des ménages (la demande), les services marchands (l'offre) et le tourisme, en tant que composante du marché local.

**Jeudi 15 mars 2007 : Impact économique des collectivités et développement durable.** Cette réunion a permis d'aborder, dans le cadre d'une table ronde très riche, le rôle et l'action des collectivités en matière de développement économique.

**Vendredi 4 mai 2007 : Les grands défis économiques : quelle économie pour demain ?** Il s'agissait d'appréhender quelques grandes évolutions perceptibles avec lesquelles il faudra compter pour préparer notre territoire aux défis d'un développement, qui devra nécessairement être durable.

La réunion de ce jour a pour objectif de restituer l'ensemble des travaux et



**Christian DELEUZE,**  
*Rapporteur de l'Atelier*  
*Membre du Bureau de*  
*Caen-Métropole*

d'en tirer la synthèse qui devra être présentée lors de la Conférence Métropolitaine du 5 juillet.

## **Présentation des éléments de synthèse par Frédéric DELBOS - AUCAME**

### 1<sup>er</sup> atelier (07/12/06) : les fondements de l'économie métropolitaine

Cette première approche de l'économie métropolitaine, à travers ses fondements, en laisse entrevoir un portrait plutôt positif.

Caen-Métropole dispose d'atouts indéniables : sa localisation, son dynamisme, la qualité de sa main d'œuvre. Les principaux indicateurs économiques sont favorables, notamment lorsqu'ils sont comparés à ceux des agglomérations voisines.

Cette économie est désormais tertiaire. Cependant, l'industrie y constitue toujours l'activité structurante d'un territoire dont la puissance agricole ne se dément pas.

Les deux interventions des représentants d'Agrial et Renault Trucks sont apparues, de ce point de vue, très enrichissantes dans la mesure où elles ont mis en exergue des préoccupations fortes liées à l'aménagement de l'espace :

- La question des conflits d'usage (agriculture/urbanisation - activité portuaire/habitat) ;
- L'importance capitale que revêt la logistique ;
- Les liens de Caen-Métropole avec le reste de l'espace national, voire européen (notamment la question prégnante de la desserte ferroviaire).

### 2<sup>ème</sup> atelier (11/01/07) : les échanges économiques

La Basse-Normandie ne développe qu'un faible niveau d'échanges avec le reste du territoire national et du monde. Ceux-ci se concentrent sur les deux filières économiques majeures présentes localement : agroalimentaire et automobile.

On observe l'existence d'une filière logistique locale répondant à des besoins régionaux, mais que la position géographique de Caen pourrait permettre de développer.

Si la route reste l'outil privilégié des échanges, la présence d'infrastructures ferroviaires et portuaires rend des alternatives possibles, sous réserve d'une volonté politique forte.

La présentation du Port et de l'Aéroport par Monsieur THIEUW, Directeur des Equipements de la CCI, a confirmé leur bonne santé, leur rentabilité et le potentiel de développement qu'ils pourraient générer. En revanche, un consensus large existe sur les carences des liaisons ferroviaires et le risque qu'elles font courir au territoire.

Par ailleurs, la métropole caennaise possède des fonctions de commandement économique liées à sa fonction de capitale régionale. Certaines de ces fonctions dépassent les limites bas-normandes (Cf. les



*Frédéric DELBOS*  
AUCAME

entreprises métropolitaines ayant des établissements secondaires en Hte Normandie, Pays de Loire et Bretagne). Son autonomie reste cependant limitée à l'échelle nationale.

Le territoire dispose d'un tissu économique et des outils nécessaires pour élever le niveau de sa compétitivité sur ses domaines de compétences et s'ouvrir sur le monde. Ils doivent être conservés voire améliorés et les atouts doivent être mis en valeur.

Monsieur GIGOUX, Directeur Général de Move'o a insisté sur l'importance pour un territoire de disposer de domaines de compétences reconnus. Il est plus facile de s'appuyer sur ceux-ci pour améliorer la compétitivité d'un territoire que d'en faire émerger de nouveaux.

### 3<sup>ème</sup> atelier (08/02/07) : l'organisation du marché métropolitain

Sur le Territoire de Caen-Métropole, on peut observer que les revenus de la population sont globalement homogènes, même si les inégalités sont plus marquées en milieu urbain.

Le potentiel de consommation y est plus fort que dans la région, mais plus faible qu'au niveau national. En revanche, l'offre commerciale, qui a fortement progressé, y est très importante. Elle est, en poids relatif, supérieure la demande.

L'évolution récente de l'équipement commercial aboutit à la création d'un véritable maillage du territoire autour de Caen.

Les pôles commerciaux, dont la locomotive est un grand hypermarché, rayonnent sur une part du territoire métropolitain. Les supermarchés jouent désormais le rôle de « commerces de proximité ».

On doit aussi retenir les attentes fortes des commerces de centre-ville vis-à-vis des élus. Le critère de l'accessibilité reste l'une des préoccupations des commerçants, dont beaucoup estiment aussi que les nouveaux projets mettent en péril l'équilibre de l'agglomération. Monsieur SALVATORI, Président de l'Association des Vitrites de Caen a d'ailleurs fortement insisté sur ces points, défendant la complémentarité indispensable entre commerces du centre et de la périphérie.

En terme de prospective, il est nécessaire que les nouveaux modes de consommation se traduisent par de nouvelles formes d'offre. L'essor du e-commerce est un exemple mais on peut aussi évoquer les nouveaux équipements qui allient commerces et loisirs.

Il est d'ailleurs à noter que plusieurs grands projets commerciaux ont été annoncés, totalisant 150 000m<sup>2</sup>.

Concernant le tourisme, il est ressorti de la présentation de Madame BOUTIN du CDT, que cette activité est fortement liée à l'activité commerciale. Dans l'agglomération, l'importance de la clientèle d'affaires étend la saisonnalité de cette activité de janvier à décembre. Sur la Côte, l'un des moteurs de l'activité est la fréquentation des calvadosiens en fin de semaine avec une saison étalée d'avril à octobre.

#### 4<sup>ème</sup> atelier (15/03/07) : impacts économiques des collectivités et développement durable

Les collectivités sont des agents économiques, grosses consommatrices de fonds, et qui contribuent au dynamisme économique du territoire. Leur action est prégnante, notamment à travers l'aménagement de zones d'activités. Elles ne sont pas productrices de valeur mais contribuent à la redistribution de cette valeur.

Elles doivent être capables d'anticiper à court terme comme à moyen et long terme (10-15 ans).

Dans le cadre de la table ronde qui a animée cet atelier,

Monsieur CRESCENT (Calvados Stratégie) a insisté sur le caractère de territoire « facile à vendre aux entreprises » de Caen-Métropole, la nécessité, pour les élus, de dépasser les rivalités territoriales et de pratiquer l'anticipation.

Madame LEGRAND (Synergia) a plus particulièrement évoqué le capital humain du territoire, qui participe aussi de son attractivité.

Monsieur KENDIRGI (SHEMA) a reconnu que l'absence de réflexion stratégique à grande échelle et à long terme par l'Etat était devenue pénalisante pour le développement des territoires et que la concurrence entre territoire s'en trouvait exacerbée. A l'échelle locale, il s'est interrogé sur la possibilité d'instaurer une médiation entre communautés, pour éviter les concurrences stériles en matière d'accueil d'activités.

Enfin, il estime souhaitable de remettre les activités au cœur de la ville, dans la mesure où celles-ci sont compatibles avec l'habitat. Faire du développement économique, c'est aussi faire de la ville.

Un dialogue avec les entreprises s'avère donc nécessaire. Compte tenu du contexte économique mouvant, celles-ci peuvent-elles également anticiper ? Quelles sont leurs attentes (hormis l'accueil et le foncier) ? Que peuvent apporter les collectivités ?

Une complémentarité entre les différents types d'espaces économiques est indispensable pour pouvoir correctement aménager le territoire et en faire notamment un espace cohérent, performant et attractif. Le SCoT devra pouvoir hiérarchiser ces espaces économiques en fonction de leur contenu, leur taille et leur réalisation dans temps.

Enfin, la question du développement durable a été abordée, notamment au travers de l'immobilier d'entreprise, qui doit avoir un caractère évolutif.

#### 5<sup>ème</sup> atelier (4 mai 2007) : Les grands défis économiques : quelle économie pour demain ?

Cette réunion avait un caractère prospectif. Il s'agissait d'appréhender quelques grandes évolutions perceptibles avec lesquelles il faudra compter pour préparer notre territoire aux défis d'un développement, qui devra nécessairement être durable.

Monsieur HUREL, Directeur de Synergia, jouait le rôle de « grand

témoïn » et a participé à l'animation des échanges

Deux thèmes ont été plus particulièrement abordés :

1. Le vieillissement de la population, qui alimente l'économie résidentielle, dans la mesure où les seniors expriment des besoins en services, en proximité, en matière d'habitat (spécifique) et en modes de transport adaptés
2. La compétition économique, qui oblige les territoires à la performance.

La présentation de 3 scénarii élaborés par la DIACT pour la Normandie

- La Normandie, zone de transit
- La Normandie, zone résidentielle
- La Normandie, place maritime

a déclenché un large échange dont il est ressorti que le SCOT, au delà de son aspect règlementaire doit permettre l'affirmation d'une identité et d'une volonté locale et exprimer un projet commun de territoire, porté par les décideurs locaux.

### **Bilan des échanges**

La présentation n'a pas soulevé d'observations majeures. Les échanges ont fait ressortir quelques points complémentaires :

La bonne santé économique du territoire doit être maintenue et cela passe par le développement des outils existants : port, aéroport, liaisons ferrées,... mais aussi par le maintien du statut de capitale régionale, qui détermine la présence de nombreux emplois publics de haut niveau. (*Monsieur LECONTE – Comité Syndical Caen-Métropole*)

Le développement durable consiste aussi à assurer la pérennité, à long termes des activités économiques. De ce point de vue par exemple, le devenir de la filière automobile pourrait être examiné avec objectivité (*Monsieur HOURQUET, Conseil de Développement*).

Il est essentiel de développer une vision anticipatrice du développement et de faire aujourd'hui des choix, qui engageront le territoire pour une vingtaine d'années. Le SCOT participe de cette logique (*Monsieur Deleuze – Rapporteur de l'atelier*).

Compte tenu de la compétition croissante entre les territoires, il apparait nécessaire de maintenir la pression sur la capacité de la métropole Caennaise à développer une économie de la recherche et de la connaissance (*Monsieur HUREL – Synergia*)

Caen dispose d'une image de dynamisme et de qualité de vie qui font son attractivité. Les métropoles, pour conserver leur attractivité, doivent allier « excellence territoriale » et « hospitalité urbaine ». Pour Caen-Métropole, l'excellence territoriale c'est doper la recherche et les pôles les plus en avance. Des progrès restent, à faire sur l'accessibilité et il est toujours possible de progresser sur l'attractivité. Pour cela, il faut aussi valoriser le potentiel existant (*Patrice Duny – AUCAME*)

## Synthèse

Le développement économique de notre territoire repose sur son attractivité. Pour renforcer cette attractivité,

1 /- le SCoT devrait permettre d'affirmer une vision du territoire à horizon 20/25 ans au travers d'un projet clair. Le SCOT Caen-Métropole ne devrait pas être simplement un document règlementaire, mais le porteur de notre ambition collective pour la métropole caennaise. Il devrait valoriser notre image dans nos domaines d'excellence : la recherche et les pôles de compétitivités, nos entreprises/secteurs phares, nos services et nos équipements publics, notre cadre de vie, notre position géographique,...

2 /- le SCoT devrait permettre d'optimiser l'organisation de l'espace pour les entreprises à travers :

- une offre foncière/immobilière suffisante
- des espaces adaptés aux besoins

Il ne s'agit pas seulement de mettre en place des « zones d'activités » mais de remettre l'activité dans la ville ou dans les bourgs, dans la mesure où celle-ci est compatible avec l'habitat, ce qui est maintenant le cas de nombreux secteurs économiques.

3 /- Le SCoT devrait permettre de préserver la qualité de « l'offre urbaine » de notre territoire. Notre offre urbaine, c'est :

- l'accessibilité de la métropole : la facilité à venir depuis l'extérieur et, pour ceux qui sortent, la diversité des destinations « rapides », avec le plus large panel de modes de déplacements possibles (route, fer, mer) ;
- la fluidité des déplacements (internes), tous modes et tous types confondus (marchandises et personnes) ;
- l'offre et l'accessibilité aux différents types de logements, on doit même dire aux « modes d'habiter » ;
- l'offre et l'accessibilité aux équipements et services ;
- notre cadre de vie (*paysage, environnement, patrimoine,...*).



**Christian DELEUZE,**  
*Rapporteur de l'Atelier*  
*Membre du Bureau de*  
*Caen-Métropole*